

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0649 du 20/04/2020

Arrêté du 20/04/2020

ARRETE RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES
FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté rapporte et porte affectation d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, hors classe.

Date d'application : 01/06/2020

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRETE RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

A R R Ê T É

rapportant et portant affectation d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques, hors classe

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;
- Vu l'instruction du bureau SPIB-1B n° 2020/01/2182 du 9 janvier 2020 relative au référentiel des structures comptables au 01/01/2020 ;
- Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 portant affectation d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques, hors classe ;

ARRÊTE :

Article premier : sont rapportées les décisions de l'arrêté du 27 janvier 2020 en tant qu'elles concernent la date d'affectation de deux inspecteurs divisionnaires des finances publiques, hors classe :

Prénom	NOM	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
Philippe	CAHUZAC	908017	DDFiP du Gers SIP MIRANDE	DDFiP du Gers SIP CONDOM	01/05/2020
Valéry	WIMETZ	815594	DDFiP du Pas-de-Calais TS ARRAS BANLIEUE	DDFiP du Pas-de-Calais TS LENS MUNICIPALE	01/04/2020

Article 2 : Les inspecteurs divisionnaires des finances publiques, hors classe dont les noms suivent sont affectés dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

Prénom	NOM	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
Philippe	CAHUZAC	908017	DDFiP du Gers SIP MIRANDE	DDFiP du Gers SIP CONDOM	01/06/2020
Valéry	WIMETZ	815594	DDFiP du Pas-de-Calais TS ARRAS BANLIEUE	DDFiP du Pas-de-Calais TS LENS MUNICIPALE	01/06/2020

Article 3 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 20 AVRIL 2020

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH – 1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme FOURNEL

ISSN 2268-0756